

GODIN

POELE à BOIS TOBIAS

Réf : 411108



(Porte fonte)

NOTICE D'INSTALLATION ET D'UTILISATION

Document à l'adresse
de l'utilisateur et de
l'installateur

Avant-propos :

Attention pour éviter tout risque d'incendie, tout appareil doit être installé dans les règles de l'art (D.T.U 24.2 de Décembre 2006) et conformément aux règles techniques rappelées dans la notice obligatoirement jointe à tout appareil. L'installation doit être effectuée par un professionnel ou une personne qualifiée.

“ Toutes les réglementations locales et nationales, ainsi que les normes européennes en vigueur, doivent être respectées lors de l'installation de l'appareil. ”

Le respect scrupuleux des instructions de la présente brochure et des règles de l'art stipulées dans les D.T.U 24.1 et D.T.U 24.2, est pour vous le gage d'une totale sécurité.

SOMMAIRE

PARTIE RÉSERVÉE À L'INSTALLATEUR

| | |
|---|---|
| 1. CARACTÉRISTIQUES..... | 3 |
| 2. ENVIRONNEMENT DE L'APPAREIL..... | 4 |
| 3. MISE EN PLACE DU DEFLECTEUR..... | 5 |
| 4. UTILISATION | 6 |
| 5. ENTRETIEN | 7 |
| 6. PIÈCES DE RECHANGE | 7 |
| 7. VUES ÉCLATÉES ET NOMENCLATURES | 8 |



PARTIE RÉSERVÉE À L'INSTALLATEUR

1. CARACTÉRISTIQUES

1.1. Caractéristiques générales

Cet appareil a été testé selon les critères de la norme NF EN 13240 et la norme électrique NF C 15-100.

Caractéristiques thermiques :

Ø de la buse de départ fumées : **ø 180 mm**

Combustible recommandé : **Bois en bûches longueur 55 cm maximum**

Combustibles interdits : **Tous les autres**

Poids : **105 kg (insert)**

Puissance : **7.8 kW**

Durée de fonctionnement à allure normale* : **40 min**

Débit massique des fumées : **7.66 g/s**

Concentration de poussières rejetées à 13% d'O₂ : **33.8 mg/Nm³**

Concentration en COV : **84.7 mg/Nm³**

Concentration en NOx : **86.8 mg/Nm³**

Rendement de l'appareil : **76.5 %**

Taux d'émission de CO à 13% d'O₂ : **0.1 %**

Taux d'émission de CO₂ : **8.62 %**

Température moyenne des fumées à allure normale : **288 °C**

Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles :

Arrière : **50 cm** Latérale : **50 cm** Sol : **150 cm**

Appareil **intermittent**

* avec un chargement de 1.65 kg de bois à 12.3 % d'humidité et d'un pouvoir calorifique de 15.288 MJ/kg.

La dépression du conduit de fumée nécessaire au bon fonctionnement et développant la meilleure puissance calorifique de l'appareil est de 12 Pa (Pascal) mais peut-être comprise entre 10 et 14 Pa. Un tirage trop important, supérieur à 20 Pa, dû à un conduit trop long ou dans certaines conditions de tubage par exemple, provoque des allures trop vives, une consommation de combustible excessive, une baisse de rendement, une détérioration anormale de l'appareil et une annulation de la garantie.

Dans ce cas, faites contrôler le tirage de l'insert en fonctionnement par un professionnel, le montage conforme d'un modérateur de tirage (justifiable d'un avis technique) peut être nécessaire.

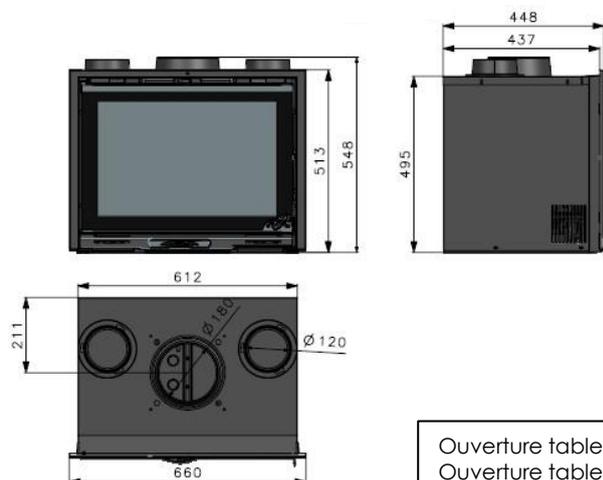
IMPORTANT : Ce poêle ne peut être raccordé que sur un conduit unitaire et indépendant de type G (résistant aux feux de cheminée).

Cet appareil est conforme aux directives 2006/95/CE du 12/12/2006, 2004/95/CE du 15/12/2004, au décret 95-1081 du 03/10/1995.

Sa conception et sa réalisation sont conformes aux normes :

| | |
|--|---|
| NF EN 13240/A2 : 2005 | |
| EN 55014-1 : 2006 | EN 55014-2 / A1 : ed 1997/2002 EN 55022 |
| EN 61000-3-2 : ed.2006 | EN 61000-3-3 / A1 : ed 1995/2001 |
| CEI 60335-1 : 2002 +A1 +A2 +A11 +A12 +A13 +A14 | CEI 60335-2-102 : 2006 + A1 |
| | |

1.2. Caractéristiques dimensionnelles



Ouverture tableau pour installation standard : 670 x 525
Ouverture tableau pour installation avec recouvrement : 630 x 505

2. ENVIRONNEMENT DE L'APPAREIL

2.1. Recommandations concernant le site d'installation

Le rayonnement calorifique important du foyer à travers la vitre en vitrocéramique, demande l'éloignement de toute matière pouvant être détériorée ou altérée par la chaleur (mobilier, papier peint, boiserie, etc....) à une distance minimale de 150 cm par rapport à la vitre de façade.

La vitre de l'appareil est très chaude : attention aux risques de brûlures notamment pour les enfants.

2.2. Avant tout travaux

Il y aura lieu de s'assurer de la conformité et de la compatibilité du conduit de fumée sur lequel l'appareil sera raccordé suivant les règles en vigueur : **D.T.U 24.1.P1** (NF P-51-201-1).

Nature du conduit de fumée :

- le conduit de fumée doit être conforme à la norme NF P51-201-1.
- le dimensionnement du conduit de fumée doit être conforme à la norme NF EN 13384.1

Si le conduit de fumée n'est pas compatible, ou dans le cas d'une réfection, il y aura lieu de réaliser un tubage réglementaire à l'aide d'un procédé justifiable d'un avis technique favorable à cet usage ou de le remplacer par un nouveau conduit conforme et adapté à l'insert. Ces travaux doivent être réalisés par un professionnel qualifié.

Dans tous les cas, le conduit doit permettre un ramonage mécanique. Il est recommandé qu'une trappe de ramonage bien étanche soit placée 50 cm environ au-dessous de l'axe du tuyau de fumée.

Vérifier l'environnement dans lequel la cheminée et l'insert seront installés. Il doit être procédé à l'enlèvement de tous les matériaux combustibles, ou dégradables sous l'action de la température, sur les parois ou à l'intérieur de celles-ci (sols, murs et plafonds), à l'emplacement de la cheminée, si celle-ci est en contact avec ces parois. La température superficielle de ces parois ne devra pas excéder 50°C, en parties accessibles.

Vérifier si le sol ou le plancher peuvent admettre les charges de l'édifice (prévoir une plaque de répartition des charges le cas échéant).

Pour les murs avec isolation combustible incorporée, comme le placo-polystyrène, il faut obligatoirement procéder à la découpe du complexe isolant sur toute la hauteur sous plafond, sur une largeur au moins égale à celle entre extérieurs piliers de la cheminée. Dans le cas de coffrage, cette découpe sera égale au moins à la largeur de ce dernier. D'une façon générale, le complexe isolant inflammable ne doit pas se trouver dans l'espace intérieur de la cheminée et de la hotte. La réservation ainsi créée sera comblée par un mur de renfort en matériau incombustible ayant une bonne isolation thermique et une bonne tenue (exemple : béton cellulaire). Il faudra veiller à bien rejointoyer tous les éléments qui composent ce mur. Ensuite, la largeur intérieure de la cheminée sur toute la hauteur sera tapissée à l'aide de l'isolation spéciale.

NOTA : dans le cas de murs comportant une ventilation, il y aura lieu, lors de l'édification du mur de renfort, de respecter cette caractéristique.

Pour les murs en matériau incombustible, il faut obligatoirement, sur toute la largeur intérieure de la cheminée et sur toute la hauteur, appliquer l'isolation spéciale.

Pour les cloisons légères inflammables, il y aura lieu d'édifier obligatoirement sur toute la hauteur sous plafond, un mur de renfort en matériau incombustible classé MO, de bonne stabilité et d'épaisseur adéquate, qui assurera la protection thermique. Exemple : béton cellulaire épaisseur 10 cm. N'ayant pas la place pour l'intégrer à l'intérieur de l'habillage, il sera donc exécuté sur toute la largeur de la cheminée, plus un débord de 5 à 10 cm de chaque côté (exemple : largeur hors tout, poutre, tablette ou coffrage, 160 cm, le doublage en béton cellulaire aura une largeur de 170 à 180 cm). Ensuite, la largeur intérieure de la cheminée sur toute la hauteur sera tapissée à l'aide de l'isolation spéciale.

NOTA : dans le cas où le conduit en attente est très près de la cloison légère inflammable ne permettant pas le passage d'un mur de renfort ; si l'écart au feu n'est pas respecté, nous vous conseillons de vous rapprocher du maître d'œuvre et du constructeur qui ont réalisé le conduit. Dans l'impossibilité, il sera nécessaire de découper et retirer la cloison légère inflammable du point haut jusqu'à un niveau situé plus bas que celui du mur de renfort et la remplacer par un matériau incombustible ; et ce, sur la largeur totale de la hotte plus le débord de 5 à 10 cm. Puis appliquer l'isolation spéciale comme expliqué plus haut.

Dans le cas extrême, si les garanties de sécurité et de stabilité ne peuvent être obtenues, cette cloison légère sera remplacée purement et simplement par un matériau du type béton cellulaire qui sera ensuite recouvert de l'isolation spéciale. Pour les cloisons intérieures en matériau léger incombustible, nous conseillons le mur de renfort apparent. Il sera obligatoire si la stabilité de la cloison n'est pas satisfaisante. Pour l'une ou l'autre de ces solutions, la largeur intérieure et toute la hauteur de la cheminée seront tapissées avec l'isolation spéciale.

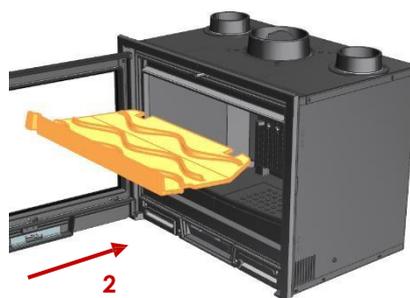
IMPORTANT : dans tous les cas, la face laine de roche de l'isolant spécial doit être appliquée sur le mur d'adossement alors que la face aluminium doit être tournée vers l'intérieur de la cheminée.

Dans le cas de la cheminée d'angle, les précautions sont identiques à la cheminée standard. L'isolation spéciale est disponible chez nos distributeurs.

3. MISE EN PLACE DU DEFLECTEUR

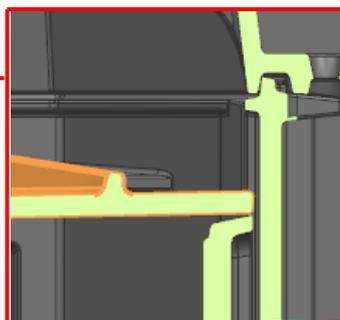
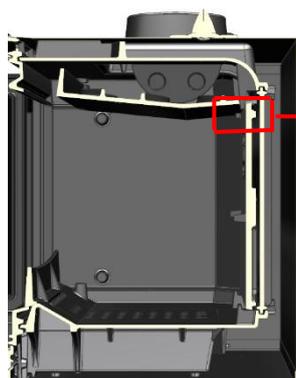


1 : Ouvrir la porte de l'insert



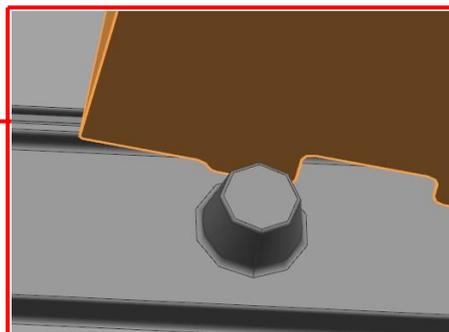
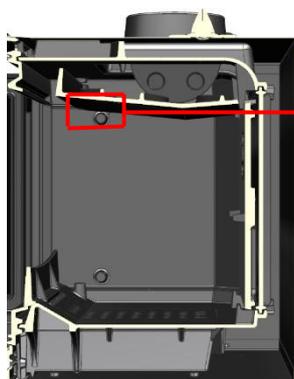
2 : Insérer le déflecteur dans l'appareil

DETAIL A



3 : Poser le déflecteur sur le haut de la plaque décor
(Vue en coupe)

DETAIL B



4 : Rabattre le déflecteur sur l'avant sur les taquets des côtés.

PARTIE RÉSERVÉE À L'UTILISATEUR

4. UTILISATION

4.1 Avant l'emploi de votre appareil

Il y a lieu de respecter un temps de séchage de 4 semaines, afin que l'humidité, emmagasinée dans certaines parties de la mise en œuvre s'évapore (raccordement, conduit de cheminée, assemblage pierres, hottes, etc...).

Ce délai écoulé, vous pourrez procéder au premier allumage en chargeant modérément en bois et en réduisant l'ouverture du registre d'arrivée d'air, pour limiter l'intensité du feu ; ce qui permettra une montée en température progressive de l'ensemble insert et éléments façonnés, pour éviter les dilatations rapides et les chocs thermiques. Effectuez ces petites flambées sur 10 jours pour parachever le séchage de l'ouvrage.

Pendant les premières utilisations, une odeur peut émaner de l'appareil, provoquée par un éventuel excédent de peinture, il faudra réaliser après le temps de séchage, quelques feux soutenus pour le supprimer.

Mise en garde : L'appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissances, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.

4.2 Combustibles

L'appareil est conçu pour fonctionner avec du bois. Interdiction d'utiliser du charbon ou autre combustible similaire.

Préférer le bois dur au bois tendre (chêne, hêtre, charme, châtaignier, etc.) très sec, 20 % d'humidité maximum, ce qui correspond à un bois stocké sous abri pendant 18 à 24 mois ; l'emploi de bois avec un taux d'humidité trop important entraînera une mauvaise combustion en encrassant prématurément l'appareil, la vitre et le conduit risquant à terme de provoquer des feux de cheminée. Ne brûler pas de déchets ménagers, matières plastiques (bouteilles) ou dérivés, caoutchouc, produits gras (chiffon imbibés d'huile,...) etc. qui polluent l'environnement et provoquent des risques de feu de cheminée par encrassement du conduit.

4.3 Allumage

Le fonctionnement en porte ouverte est interdit.

Avant d'effectuer le premier allumage, nettoyer le foyer, ôter les différents calages, et s'assurer de la bonne fermeture des portes et de la bonne mise en place des joints.

Pour bien démarrer un feu : éviter les feuilles de papier glacé, étalez du papier journal froissé ou de la paille sur la sole foyère, placer dessus des brindilles puis des petites branches bien sèches ou du bois fendu finement, puis des branches ou du bois fendu de section plus importante, équivalente à 3 cm de diamètre environ.

Enflammer le papier, fermer la porte de l'insert, ouvrir entièrement l'arrivée d'air (réglage en façade, en partie basse de la porte). Ensuite, lorsque le feu est bien pris, procéder au chargement, régler l'arrivée d'air selon l'allure souhaitée.

Ne jamais allumer votre feu avec de l'essence, de l'alcool, etc.

Pour faciliter l'allumage, nous vous conseillons de conserver un lit de cendres sur la grille et la sole foyère qui, par la même occasion, seront préservées (sans trop obstruer les trous de passage d'air).

IMPORTANT : nous vous conseillons de bien laisser enflammer la charge de combustible notamment lors de mauvaises conditions de tirage. Le fonctionnement de l'insert est tributaire des conditions atmosphériques. Il est conseillé d'être très vigilant, par exemple, lors de vents violents (trop de tirage) ou de brouillard (pas de tirage).

4.4 Chargement – Puissance

La puissance calorifique dégagée de l'insert est tributaire principalement du chargement en bois. Par exemple, suivant l'essence et l'humidité du bois, une bûche de 50 cm de long :

- de diamètre 6 cm pèse environ 1 kg,
- de diamètre 10 cm pèse environ 3 kg,
- de diamètre 15 cm pèse environ 7 kg.

Pour un chauffage soutenu, utiliser des bûches de petit diamètre en grand nombre (ex. 6 à 8 bûches de 6 cm de diamètre sur un bon lit de braises). Pour un chauffage plus long, utiliser des bûches de gros diamètre (ex. 3 bûches de 13 à 15 cm de diamètre sur un lit de braises moyen).

NOTA : le fonctionnement normal est tributaire du lit de braises ; empêcher qu'il ne disparaisse complètement en fin de combustion, afin d'éviter les reprises difficiles qui favorisent le bistrage de la vitre. Relancer avec du petit bois s'il y a lieu.

4.5 Précautions au rechargement

Lors de l'ouverture de la porte, déverrouiller le loquet de fermeture, entrouvrir légèrement en observant un temps d'arrêt puis ouvrir lentement. Ces précautions vous éviteront le désagrément d'un refoulement éventuel.

4.6 Avertissement

Ne jamais jeter d'eau pour éteindre le feu.

La porte doit rester fermée pendant le fonctionnement.

La vitre peut atteindre des températures élevées en dégageant, par rayonnement, une source de chaleur importante ; nous vous conseillons de ne pas placer à proximité des meubles ou objets y étant sensibles (distance de 150 cm minimum).

Attention aux risques de brûlures, notamment pour les enfants en bas âge.

Si votre cheminée est équipée d'une ou deux réserves de bois, il y aura lieu de ne pas les obstruer (ex. par une porte, par un stockage excessif de bois, etc.) afin de laisser le libre passage de l'air servant à la convection. De même, ne pas y loger des matières facilement inflammables (ex. papier, boîtes d'allumettes, etc.).

ATTENTION : En cas de feu de cheminée, fermer : les registres d'arrivée d'air, la porte de l'insert et appeler les pompiers.

Les poignées sont chaudes pendant le fonctionnement. Utiliser un gant haute température.

Ce gant ne doit être utilisé que pour manœuvrer la poignée. Il n'est pas adapté pour la manipulation d'objets en ignition. Il n'est pas étanche aux liquides. Ne pas utiliser contre les risques chimiques.

Veiller à déposer le gant après chaque utilisation dans un endroit dépourvu de résidus de combustion (cendres) et non chaud.

Ne pas s'inquiéter si des émissions de fumée et une odeur un peu âcre se manifestent aux premiers allumages, ceci étant dû à la peinture des différentes pièces.

Ces phénomènes peuvent persister plusieurs jours.

4.7 Conseils en cas de fonctionnement anormal

Prendre toutes les précautions en cas d'utilisation d'appareil comme par exemple une hotte aspirante mettant en dépression l'habitation qui peuvent perturber le fonctionnement de l'insert.

| | |
|--|--|
| Dégagement de fumées à l'ouverture de la porte. | <ul style="list-style-type: none">- Voir ci-dessus le chapitre 5.5. Précautions au rechargement- Vérifier si l'arrivée d'air frais dans la pièce est suffisante (ouvrir une porte ou une fenêtre pour vérifier).- Faire vérifier votre cheminée (dépression, étanchéité du conduit, du raccordement et de l'insert). |
| Peu de chauffage, le feu couve ou s'éteint. | <ul style="list-style-type: none">- Recharger sur un bon lit de braises, relancer avec du petit bois, s'il le faut.- Utiliser du bois plus sec (15 à 20 % d'humidité).- Faire vérifier votre cheminée (dépression étanchéité du conduit, du raccordement et de l'insert). |
| Peu de chauffage mais le feu s'emballe. | <ul style="list-style-type: none">- Vérifier l'étanchéité de l'insert.- Charger de préférence avec des grosses bûches.- Faire vérifier le tirage de votre cheminée (pose d'un modérateur de tirage). |
| La vitre se salit très vite. | <ul style="list-style-type: none">- Utiliser un bois plus sec.- Éviter les allures ralenties trop fréquentes. |

NOTA : le fonctionnement de l'insert est tributaire des conditions atmosphériques. Il est conseillé d'être très vigilant par exemple lors de vents violents (trop de tirage) ou de brouillard (pas de tirage).

5. ENTRETIEN

Deux ramonages mécaniques à effectuer par an (ramonages par un professionnel), dont un pendant la saison de chauffe lors desquels seront contrôlés le raccordement et le conduit de cheminée pour vous assurer du bon état de l'ensemble.

Un certificat doit vous être remis par l'entrepreneur. Les différents éléments constituant l'appareil et l'étanchéité doivent être vérifiés ; si nécessaire, il y aura lieu de procéder au remplacement des joints de porte. Le ramonage nécessite le démontage du déflecteur. Prière de vous reporter à la partie « 3.1 Mise en place du déflecteur (réf : 012543) » afin de connaître les étapes à respecter pour cette opération.

Dans le cas d'anomalies, il est interdit d'utiliser votre appareil. Il y aura lieu de procéder à la réparation avant toute remise en marche. Faire contrôler votre installation par un professionnel.

La période de chauffe terminée, procéder au nettoyage de tous les éléments intérieurs en fonte de votre appareil, gratter les éventuels agglomérats de goudron et brosser toutes les parties ; pour vous faciliter la tâche, déposer tous les éléments amovibles (grille foyère, chenet, déflecteur,...).

Puis après ce dégrassage, frotter tous les éléments en fonte avec une pâte appropriée ; cette opération redonnera l'éclat à votre appareil et le préservera de la rouille (renouveler l'opération si nécessaire).

Nous vous conseillons également, pendant cette période, de laisser les arrivées d'air ouvertes pour permettre une circulation d'air dans l'appareil et dans le conduit. A ce sujet, une attention toute particulière sera apportée pour les inserts qui fonctionnent d'une façon discontinue (résidence secondaire). En effet, cette utilisation perpétue les phénomènes de condensation, qui accélèrent le phénomène d'oxydation. Pour les appareils munis de grilles perforées sur une partie de leur contour, les nettoyer en passant l'aspirateur afin de dégager les perforations d'éventuelles poussières qui nuiraient à la circulation d'air de convection.

Vider régulièrement le cendrier pour éviter une accumulation de cendres qui pourrait obstruer la grille foyère et l'endommager. Attention aux braises incandescentes jetées négligemment : elles peuvent enflammer tout matériau combustible.

Nettoyage de la vitre : lorsque la vitre est froide, la frotter avec une éponge humide ou mieux, un chiffon imbibé d'un produit d'entretien.

ATTENTION : Ne pas utiliser de produit d'entretien contenant ou à base de soude caustique.

Suivre les instructions et les précautions d'emploi des notices des différents produits.

Mise en garde particulière concernant la porte du foyer

Nos portes sont équipées sur leurs axes de vis pointeau ou de rondelles freins.

ATTENTION : Lors du démontage éventuel de la porte par votre installateur (remplacement de la vitre,...) il est important de replacer sur les axes de cette porte des rondelles freins (neuves) et/ou les vis pointeau d'origine.

6. PIÈCES DE RECHANGE

Si après de longues années le remplacement de certaines pièces s'avère nécessaire ; adressez-vous à votre FOURNISSEUR ou à tout autre PROFESSIONNEL DE NOTRE MARQUE.

Précisez-lui les indications portées sur la PLAQUE SIGNALÉTIQUE, celle-ci est placée dans le compartiment cendrier, ou de la DECLARATION DES PERFORMANCES, document à conserver, ou sur le BON DE GARANTIE, à conserver impérativement même après la date de péremption.

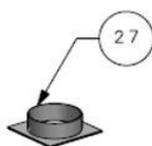
En possession des nomenclatures et de toute la documentation technique relative à notre fabrication, celui-ci sera en mesure de vous fournir rapidement toute pièce de remplacement et procéder aux réparations nécessaires.

Ne jamais utiliser de pièces de remplacement qui n'auraient pas été fournies par la société GODIN S.A.

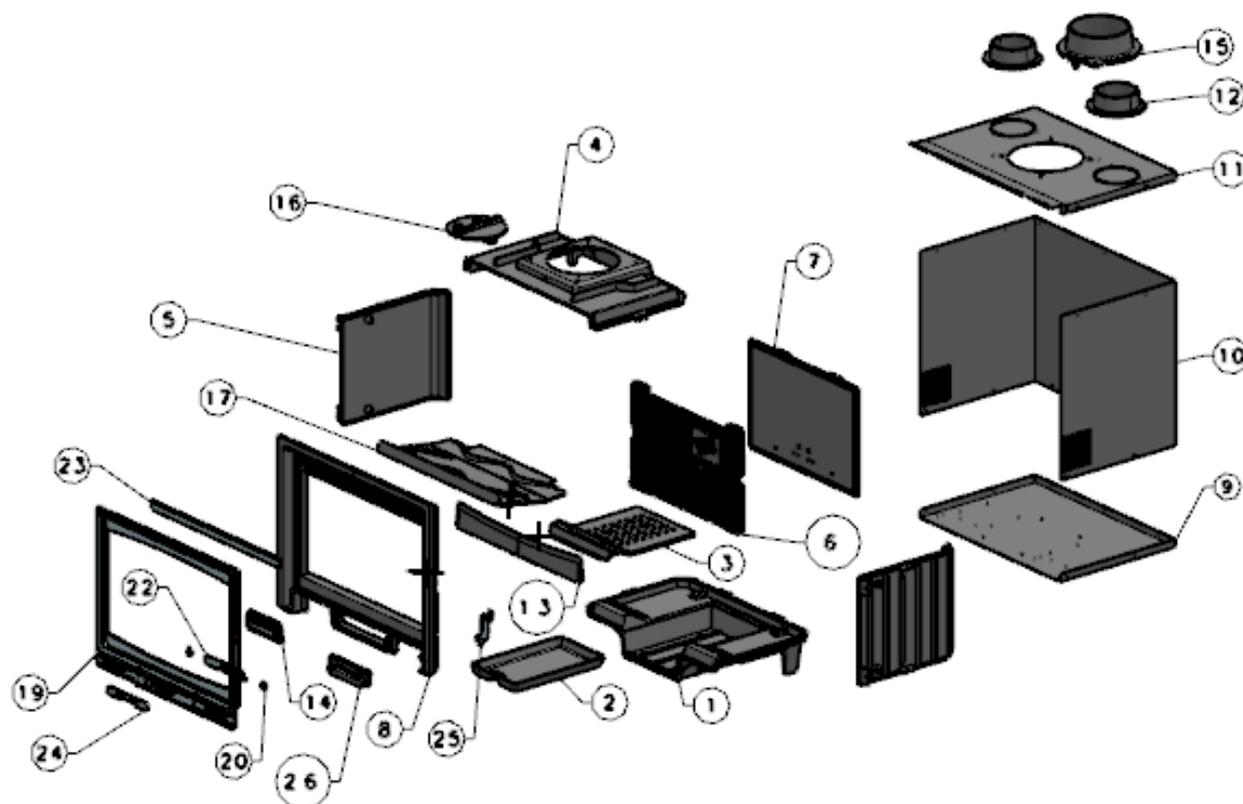
Ne jamais apporter de modifications à l'appareil sans autorisation.

7.VUES ECLATEES ET NOMENCLATURES

TOBIAS 65-F 660 204



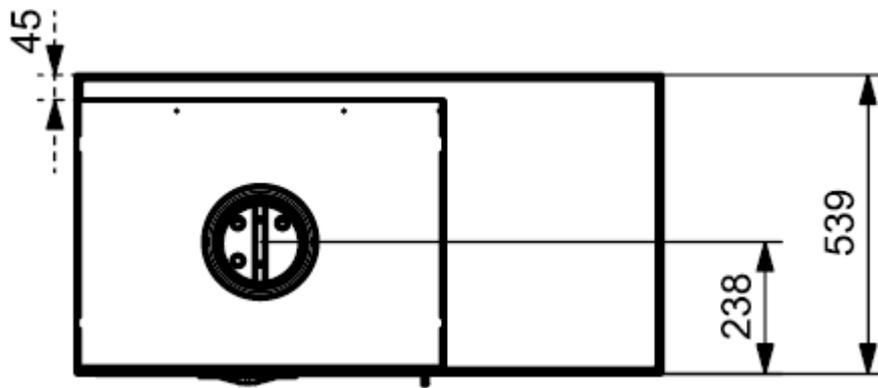
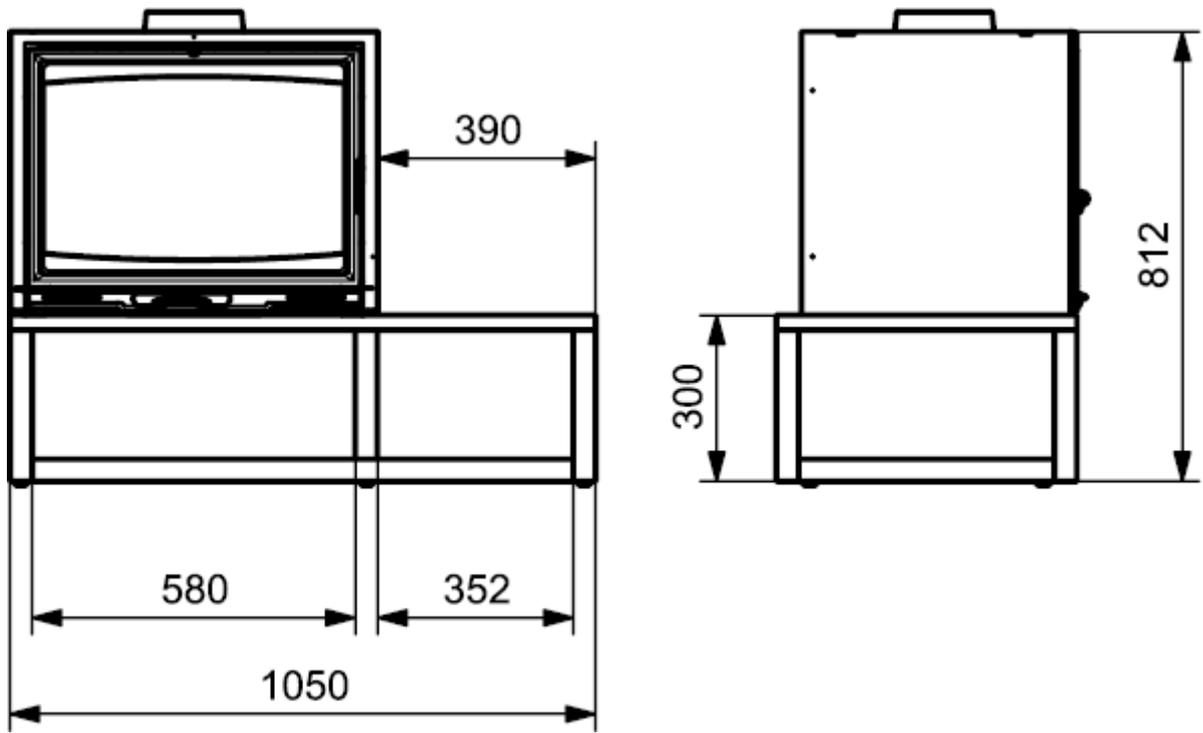
Version sans clapet MODANE 150-65-F
660 200



| N° | Désignation | Référence | N° | Désignation | Référence |
|----|----------------------------------|-----------|----|----------------------------|-----------|
| 1 | EMBASE | 019937A | 18 | AXE CLAPET 65 | 020451 |
| 2 | CENDRIER FONTE INSERT | 017678 | 19 | PORTE FONTE MODANE 65 V4 | 020298A |
| 3 | GRILLE FOYER | 017550A | 20 | TAQUET DE VITRE | 3152 |
| 4 | AVALOIR | 019935 | 21 | VITRE POUR PORTE FONTE 650 | 017517 |
| 5 | CÔTÉS | 019933 | 22 | EQUERRE REGISTRE TOLE | 017431 |
| 6 | PLAQUE DECOR | 020290B | 23 | BAVETTE AIRWASH MODANE 650 | 018192 |
| 7 | FOND FIXE | 019934A | 24 | REGISTRE INSERT | 017430 |
| 8 | CADRE FIXE | 019936 | 25 | POIGNEE INSERT 650-750-850 | 017432 |
| 9 | CARTER TÔLE DESSOUS | 020342 | 26 | SUPPLEMENT CADRE FIXE D | 020354 |
| 10 | CARTER TÔLE ARRIERE | 020341 | 27 | JOINT DE VITRE | 061082 |
| 11 | CARTER TÔLE DESSUS | 020340 | 28 | JOINT DE PORTE | 06308 |
| 12 | SORTIE GAINÉ DECENTRALISATION | 020140 | | | |
| 13 | CHENET | 017598A | | | |
| 14 | SUPPLEMENT CADRE FIXE G | 020292 | | | |
| 15 | SORTIE RONDE 180 | 020142 | | | |
| 16 | CLAPET MODANE | 020884A | | | |
| 17 | DEFLECTEUR D'AIR | 020343 | | | |

*Pièces d'usures

DIMENSION TOBIAS



GARANTIE CONTRACTUELLE GODIN

Nos appareils bénéficient d'une garantie de :

- 6 ans pour les poêles tout fonte et pour les inserts bois – foyers fermés bois (Corps de chauffe de l'appareil uniquement, à l'exclusion des pièces en contact direct avec les températures importantes et soumises à usure, énumérées ci-dessous qui sont garanties 1 an) .
- 2 ans pour les autres appareils.

contre tout défaut à compter de leur date de vente aux utilisateurs, dans les limites du respect des conditions d'installation, d'utilisation, et d'entretien spécifiées sur la notice livrée avec l'appareil.

Sont exclues les pièces en contact direct avec les températures importantes pouvant subir des déformations suite à des phénomènes d'usure qui sont garanties 1 an en échange standard, telles que :

- les plaques décor, les plaques de cotés lorsqu'elles sont démontables, les grilles et soles foyères,
- les déflecteurs, les chicanes, les clapets, les chenets, le cendrier,
- les briques réfractaires,
- les mécanismes d'articulation, (Charnières de porte four des cuisinières, poignées, Etc.)
- les mécanismes de relevage,
- les ventilateurs, les thermostats de surchauffe de nos appareils équipés d'une soufflerie,
- les organes de contrôle de températures, thermostats de four, résistances, ventilateurs chaleur tournante des cuisinières gaz électrique,
- les brûleurs, les catalyseurs, les anneaux de brûleur des appareils fioul,
- les bouilleurs des cuisinières bois charbon.

Les éléments décoratifs bénéficient d'une garantie de 2 ans.

Nos appareils sont conçus spécialement pour que ces pièces puissent être remplacées dans le cadre de l'entretien de votre appareil.

Certaines pièces bénéficient d'une garantie de durée supérieure :

3 ans sur les corps de chauffe en fonte ou en acier de nos chaudières de chauffage central.

Notre garantie se limite à l'échange de l'élément reconnu défectueux par notre Service Après Vente. Elle exclut toute indemnité, dommages et intérêts, frais de main d'œuvre et transport.

Au cas où la réparation s'avérerait trop onéreuse par rapport au prix de l'appareil, la décision de changer ou de réparer l'appareil, appartient seule au Service Après Vente de la S.A. GODIN.

Ne sont pas couverts par la garantie : LES VITRES DE NOS APPAREILS

En effet, en ce qui concerne les vitres vitrocéramiques, ces dernières peuvent résister à des chocs thermiques de l'ordre de 750°. Les éventuelles casses ne pouvant provenir que d'un choc mécanique lors de l'utilisation, d'un remontage mal adapté ou de sa manutention, ces dernières ne pouvant être échangées dans le cadre de garantie.

De même que les joints qui sont considérés comme pièces d'usure sont exclus de la garantie.

La garantie ne prendra pas effet lorsque :

- Les dégâts sont dus à une surchauffe
- L'installation est défectueuse
- Les avaries qui résulteraient de l'utilisation de l'appareil avec un combustible autre que celui préconisé dans nos notices ;
- Les détériorations de pièces provenant d'éléments extérieurs (refoulement de cheminée, effets d'orages, humidité, pression ou dépression non conforme, choc thermique, etc.) ;
- Les anomalies, détériorations ou accidents provenant de chute, choc, négligence, défaut de surveillance ou d'entretien de l'acheteur ;
- L'utilisation ou usage anormal de l'appareil dans des conditions différentes de celles pour lesquelles il a été construit ; c'est le cas par exemple du non-respect de nos notices techniques (mauvais raccordement électrique, fonctionnement à sec d'une chaudière, etc.)
- Toutes modifications, toutes transformations ou toutes interventions effectuées par un personnel ou une entreprise non qualifiée ou réalisées avec des pièces de rechange non d'origine ou non agréées par le constructeur ;

L'installation, le montage, les frais de démontage et les conséquences de l'immobilisation de l'appareil, résultant des opérations de garantie n'incombent pas à la S.A. GODIN.

En conséquence, la S.A. GODIN ne peut être responsable des dégâts matériels ou des accidents de personnes, consécutifs à une installation non conforme aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux non-respect des recommandations de la notice de l'appareil (par exemple, absence de raccordement à une prise de terre, mauvais tirage de cheminée, etc.).

Dans un souci constant d'améliorer nos fabrications, nous nous réservons le droit de modifier sans préavis nos appareils. Toutes les dimensions et caractéristiques annoncées sont sujettes à variation en fonction des impératifs techniques.

En cas d'appel en garantie, veuillez-vous munir obligatoirement d'une copie de la facture, du bon de garantie comportant les références de l'appareil, le cachet du revendeur, la date de mise en service de l'appareil, et de contacter votre revendeur pour toute réclamation.

Chaudières – Cuisinières – Appareils de chauffage – Fonderie
GODIN S.A. – 532, rue Sadi Carnot – 02120 GUISE – France

Nous vous rappelons que le Service Après Vente doit être assuré par le revendeur, ou l'installateur, responsable sur place, que nous ne traitons pas directement avec les particuliers.

Tout client particulier s'adressant directement à notre société, sera renvoyé automatiquement chez son revendeur, et devra s'adresser auprès de lui, pour tout problème de Service Après Vente ou commercial.

FR - FICHE PRODUIT
EN - PRODUCT DATA SHEET
DE - PRODUKTDATENBLATT
IT - SCHEDA PRODOTTO
ES - FICHA DEL PRODUCTO
NL - PRODUCTGEGEVENSBLAD



Marque
 Brand
 Marke
 Marchio
 Marca
 Merk

RÈGLEMENT (UE) 2015 /1186

| | | | |
|---|--|---------------|-----------|
| Modèle • Model • Modell • Modello • Modelo • Model | | 411108 | |
| Nom • Name • Name • Nome • Apellido • Naam | | Tobias | |
| Classe d'efficacité énergétique Energy efficiency class Energieeffizienzklasse | Classe di efficienza energetica Clase de eficiencia energética Energie-effiëntieklasse | A | |
| Puissance thermique directe Direct heat output Direkte Wärmeleistung | Potenza termica diretta Potencia calorífica directa Direct verwarmingsvermogen | 7,8 | kW |
| Puissance thermique indirecte Indirect heat output Indirekte Wärmeleistung | Potenza termica indiretta Potencia calorífica indirecta Indirect verwarmingsvermogen | - | kW |
| Indice d'efficacité énergétique Energy Efficiency Index Energieeffizienzindex | Indice di efficienza energetica Indice de eficiencia energética Energie-efficiëntie-index | 101 | % |
| Rendement utile à la puissance thermique nominal Useful energy efficiency at nominal heat output Brennstoff-Energieeffizienz bei nennwärmeleistung | Efficienza energetica utile alla potenza nominale Efficiencia energética util a potencia calorífica nominal Bruikbare energie-effiëntie bij nominaal verwarmingsvermogen | 76,5 | % |
| Rendement utile à la charge minimale Useful energy efficiency at nimum load Brennstoff-Energieeffizienz bei mindestlast | Efficienza energetica utile al carico minimo Efficiencia energética util a carga minima Bruikbare energie-effiëntie bij minimale belasting | - | % |

INSTALLATION/MAINTENANCE : SE REFERER A LA NOTICE
INSTALLATION/MAINTENANCE WORK : SEE MANUAL
INSTALLATION/INSTANDHALTUNG : SIEHE HANDBUCH
INSTALLAZIONE/MANUTENZIONE : VEDI MANUALE
INSTALACION/MANTENIMIENTO : VEASE MANUAL
INSTALLATIE / ONDERHOUD: RAADPLEEG DE INSTRUCTIES VOOR